

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-4353-2026

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3
(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

*(Art. 30 de la Loi sur la Régie de l'énergie et art. 33
du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)*

Je, soussigné, **VINCENT REGNAULT**, directeur exécutif, Approvisionnement gazier et développement des gaz renouvelables, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du dossier R-4353-2026 portant sur la demande d'avis à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du gaz de source renouvelable (« **GSR** ») produit au Québec, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, la pièce Énergir-1, Document 2 intitulée « Portrait de l'approvisionnement en GSR pour la période 2020-2035 » (les « **Informations Confidentielles** »);
4. Les Informations Confidentielles présentent, pour chaque source d'approvisionnement en GSR et sur une base annuelle, notamment la localisation, le statut (approuvé ou en négociation), les volumes, les quantités contractuelles annuelles, l'intensité carbone, le prix d'acquisition et le coût total, de même que les principales caractéristiques contractuelles, notamment la date de signature, la durée et l'échéance des contrats ainsi que les possibilités d'ajustement, de cession ou de revente de volumes;
5. Les Informations Confidentielles sont des renseignements de nature commerciale sensible, en ce qu'ils portent à la fois sur des contrats d'approvisionnement en GSR déjà conclus par Énergir et sur des caractéristiques d'approvisionnements faisant présentement l'objet de négociations, ou susceptibles d'en faire l'objet dans le futur, avec des producteurs et fournisseurs de GSR;

6. Énergir souligne qu'il est bénéfique de maintenir la confidentialité des Informations Confidentielles puisque celles-ci, si elles étaient divulguées au public, permettraient aux différents producteurs et fournisseurs de GSR de connaître les paramètres et les caractéristiques de l'offre qu'Énergir est en mesure de conclure, leur permettant ainsi d'ajuster leur offre de services en conséquence et de formuler des propositions moins avantageuses, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de la clientèle;
7. Plus particulièrement, la divulgation des caractéristiques d'approvisionnements et des caractéristiques contractuelles faisant actuellement l'objet de négociations pourrait révéler à des producteurs ou fournisseurs actuels ou potentiels des renseignements sur la position de négociation d'Énergir et leur permettre d'en tenir compte dans le cadre des négociations en cours ou dans l'établissement de leurs offres;
8. Enfin, certaines des Informations Confidentielles font déjà l'objet d'ordonnances de confidentialité rendues par la Régie dans le cadre d'autres dossiers;
9. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles contenues à la pièce Énergir-1, Document 2, et ce, pour une durée indéterminée;
10. À ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 11 septembre 2026.

V. inw

VINCENT REGNAULT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi, à
Montréal, ce 11^e jour de septembre 2026

M. Beauvais

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

